Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses, Bruno Martinelli, Guy Dossan, Pierre Reichenbach, Didier Bonny et Mme Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2003, intitulée: «Pour une glace plus transparente aux Vernets».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
– de fournir au Conseil municipal le calcul financier général des frais de fonctionnement de la patinoire en ressortant la part qui incombe à la pratique du hockey en ligue nationale;
– de soumettre à la commission des sports et de la sécurité les modalités de la future convention avec le Genève-Servette Hockey Club (Anschutz Group) avant signature.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Frais de fonctionnement de la patinoire des Vernets et part qui incombe à la pratique du hockey en ligue nationale

Les frais de fonctionnement de la patinoire, pour 9 mois, se décomposent de la façon suivante:

- personnel fixe: Fr. 1 626 254,00	pour 9 mois	Fr. 1 227 190,00
- personnel temporaire		516 171,00
- indemnités pour montage du rink		41 000,00
- frais de consommation d'énergie (glace)		150 513,00
		Fr. 1 934 874,00

Il ressort du planning 2001-2002 une occupation de 237 heures, soit une occupation hebdomadaire de 15 heures pour la 1ère équipe, ce qui représente un taux d'utilisation de 6.3%. La part proportionnelle des frais de fonctionnement de la 1ère équipe du Genève-Servette Hockey Club s'élève dès lors à Fr. 121 897,00.

Soumission à la Commission des sports et de la sécurité des modalités de la future convention avec le Genève-Servette HC avant sa signature

Le projet de convention a effectivement été soumis à la commission des sports et de la sécurité, comme le demandaient les motionnaires. Toutefois, compte tenu du fait que les travaux de rénovation de la patinoire n'ont pas encore commencé, la convention n'a pas été modifiée, à l'exception du prix de la mise à disposition de la patinoire des Vernets.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 17 décembre 2003.